

**Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015 (révisé)**

Errata

Date : 9 décembre 2015

Endroit : Dépenses budgétaires par article courant, dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016

Révision : Les dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 sont présentées.

Justification de la révision : Les dépenses prévues ne figuraient pas au tableau.

A. Introduction

Le présent rapport financier trimestriel doit être examiné à la lumière du Budget principal des dépenses (et, s'il y a lieu, du Budget supplémentaire des dépenses et des rapports provisoires précédents pour le présent exercice). Il a été établi par des gestionnaires, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prévues par le Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'une vérification externe.

1.1 Mandat et programme

Le Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada (CEE) est un tribunal administratif indépendant et impartial qui favorise des relations de travail justes et équitables au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Pour ce faire, le CEE procède à l'examen indépendant de certains griefs et appels relatifs à certaines mesures disciplinaires, ainsi que de décisions écrites concernant des plaintes de harcèlement, des révocations de nomination, des licenciements et des rétrogradations ainsi que des ordonnances de cessation de la solde et des indemnités qui lui sont tous renvoyés au titre de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et du *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada*. Après avoir terminé l'examen d'un dossier, le CEE présente ses conclusions et ses recommandations au commissaire de la GRC pour qu'il rende une décision finale. Dans chaque dossier, le CEE explique clairement ses conclusions et recommandations aux parties en cause et au commissaire de la GRC. Le commissaire n'est pas lié par les recommandations du CEE, mais s'il choisit de s'en écarter, il doit en expliquer les raisons par écrit.

Le CEE mène aussi des activités de liaison et de diffusion des renseignements en rédigeant des résumés de ses conclusions et recommandations, ainsi que des articles d'intérêt sur son rôle, sur les principes de droit pertinents et sur des questions connexes. Le CEE distribue ces documents à large échelle par l'intermédiaire de son site Web et de ses *Communiqués* trimestriels.

1.2 Méthode de la présentation

Le CEE a préparé le présent rapport trimestriel en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CEE accordées par le Parlement et utilisées par le CEE, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses (le cas échéant) pour l'exercice 2015-2016. Le présent rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, moyennant certaines conditions, à établir un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le CEE utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

B. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente les faits saillants ayant eu une incidence sur les sommes disponibles et les dépenses pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2015.

2.1 Analyse des autorisations

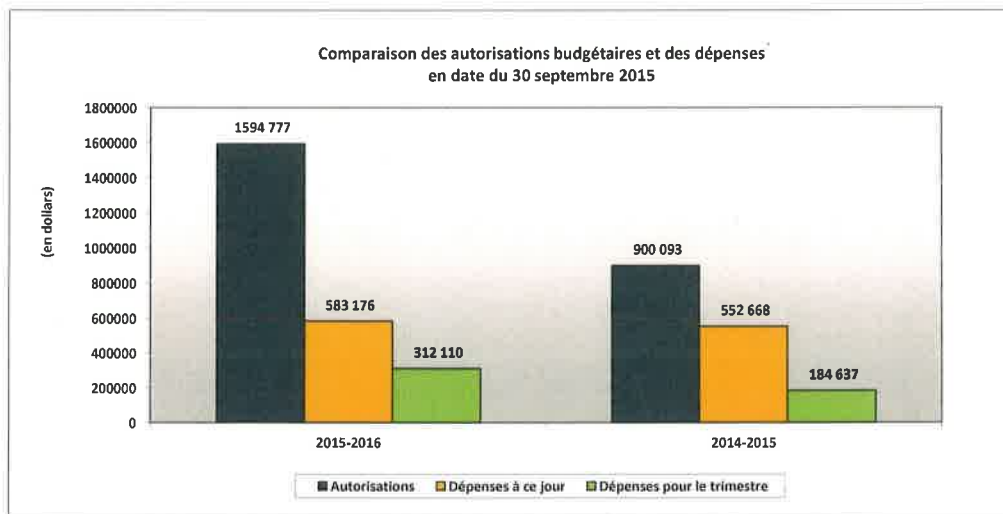
Comme il est indiqué dans l'état des autorisations, le total des autorisations budgétaires est passé de 1 002 957 \$ (exercice 2014-2015) à 1 594 777 \$ à ce jour au cours du présent exercice (exercice 2015-2016), ce qui représente une augmentation de 591 820 \$. Les autorisations budgétaires pour l'exercice 2015-2016 comprennent un report de budget du crédit central de 42 928 \$ ainsi qu'un transfert de crédits dirigé de la GRC de 600 001 \$ en appui aux activités et aux mesures transitoires en attendant l'évaluation approfondie de l'incidence de la *Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada*. Le CEE a obtenu ce transfert par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses (A) en juin 2015, comparativement au transfert de crédits qu'il avait reçu l'an dernier au troisième trimestre (en décembre) par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses (B). C'est ce qui explique l'écart important entre l'état des autorisations du présent trimestre et celui du même trimestre l'an dernier. Avec ces sommes supplémentaires, la diminution totale d'ici la fin de l'exercice devrait se chiffrer à 107 961 \$. Cet écart s'explique principalement par le transfert de fonds moins important ayant été reçu au cours du présent exercice (exercice 2015-2016).

2.2 Analyse des dépenses

Comme il est indiqué dans l'état des autorisations, les dépenses engagées au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre sont passées de 184 637 \$ (exercice 2014-2015) à 312 110 \$ (exercice 2015-2016), ce qui représente une augmentation totale de 127 473 \$. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des dépenses salariales et des dépenses liées aux services professionnels et spéciaux comparativement à l'exercice 2014-2015. L'augmentation des dépenses salariales s'explique par la dotation de postes vacants et par le fait que la rémunération d'une employée détachée a été versée plus tôt que prévu à son ministère d'attache. En outre, comparativement à l'exercice 2014-2015, les frais des locaux de TPSGC ont été payés plus tôt à l'aide de fonds de fonctionnement et d'entretien.

2.3 Dépenses budgétaires par article courant

Comme il est indiqué dans les dépenses budgétaires par article courant, les dépenses engagées pendant le trimestre ayant pris fin le 30 septembre sont passées de 184 637 \$ (exercice 2014-2015) à 312 110 \$ (exercice 2015-2016), ce qui représente une augmentation totale de 127 473 \$ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des dépenses salariales s'explique par la dotation de postes vacants et par le fait que la rémunération d'une employée détachée a été versée plus tôt que prévu à son ministère d'attache. En outre, comparativement à l'exercice 2014-2015, les frais des locaux de TPSGC ont été payés plus tôt à l'aide de fonds de fonctionnement et d'entretien.



C. Risques et incertitudes

Le présent rapport financier trimestriel du CEE fait état des résultats de l'exercice en cours pour ce qui est du Budget principal des dépenses, dont la totalité des crédits a été octroyée le 19 juin 2015.

De 2006-2007 à 2011-2012, le budget de base du CEE a été augmenté par des mesures de financement temporaires et à court terme provenant de la réserve de gestion du Conseil du Trésor pour permettre à l'organisation de s'acquitter des obligations inhérentes à son mandat et de rendre des comptes au sujet de ses activités. Pour combler le manque de financement qui s'est ensuivi au cours des années ultérieures, des fonds d'une autre organisation ont été transférés au CEE chaque année. En 2015-2016, la GRC a transféré 600 001 \$ de ses crédits par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses (A) (à l'appui des activités et des mesures de transition en attendant l'évaluation complète des répercussions de la *Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada*).



Elizabeth M. Walker
Présidente
Ottawa, Canada



Jamie Deacon
Directeur exécutif
Directeur financier
Ottawa, Canada

Date 10 déc. 2015

Date 10.12.2015

Comité externe d'examen de la GRC

Rapport financier trimestriel

État des autorisations pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2015 (en dollars)

| | Exercice 2015-2016 | | Exercice 2014-2015 | |
|---------------------------------------|---|--|---|--|
| | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 | Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 sept. 2015 | Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 | Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 sept. 2014 |
| Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement | 1,490,043 | 285,926 | 900,093 | 158,921 |
| Régimes d'avantages sociaux | 104,734 | 26,184 | 102,864 | 25,716 |
| AUTORISATIONS TOTALES | 1,594,777 | 312,110 | 1,002,957 | 184,637 |
| | | | | Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 30 sept. 2014 |
| | | | | 501,236 |
| | | | | 51,432 |
| | | | | 552,668 |

Comité externe d'examen de la GRC

Rapport financier trimestriel

Dépenses budgétaires par article courant (révisé)
pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2015

(en dollars)

| | Exercice 2016-2016 | | Exercice 2015-2015 | | Exercice 2014-2015 | | Culmul des crédits utilisés à la fin du trimestre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 | Crédits dépensés pendant le trimestre se terminant le 30 sept. 2016 | Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 | Crédits dépensés pendant le trimestre se terminant le 30 sept. 2015 | Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 | Crédits dépensés pendant le trimestre se terminant le 30 sept. 2014 | |
| Dépenses | | | | | | | |
| Personnel | 728,150 | 218,923 | 726,280 | 459,463 | 726,280 | 138,573 | 436,101 |
| Transports et communications | 32,000 | 2,165 | 37,138 | 6,532 | 37,138 | 1,476 | 2,836 |
| Information | 25,000 | 8,480 | 25,000 | 8,480 | 25,000 | 1,355 | 12,944 |
| Services professionnels et spéciaux | 774,929 | 71,280 | 178,539 | 96,157 | 178,539 | 38,906 | 65,207 |
| Location | 6,698 | 534 | 6,000 | 890 | 6,000 | 534 | 890 |
| Services de réparation et d'entretien | - | - | - | - | - | - | - |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 15,000 | 10,728 | 15,000 | 11,654 | 15,000 | 3,793 | 6,976 |
| Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages | - | - | - | - | - | - | - |
| Acquisition de matériel et d'outillage | 13,000 | - | 15,000 | - | 15,000 | - | - |
| Paiements de transfert | - | - | - | - | - | - | - |
| Frais de la dette publique | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres subventions et paiements | - | - | - | - | - | - | - |
| Dépenses budgétaires totales | 1,594,777 | 312,110 | 1,002,957 | 583,176 | 1,002,957 | 184,637 | 552,668 |